

CONTRIBUTION DU RTES

**Audition par la commission chargée de la nouvelle
génération des contrats de ville**

17 février 2022



Quelques propositions issues des travaux menés depuis plusieurs années par le RTES, en s'appuyant sur les actions menées dans les territoires. Le RTES partage complètement les orientations générales de la commission, et en particulier : l'amélioration de la contractualisation autour d'un véritable projet de territoire ; participation habitants et acteurs de proximité, au 1er rang desquels associations et autres acteurs de l'ESS ; importance l'évaluation.

Le RTES est un réseau de collectivités locales, engagé depuis plusieurs années sur les liens entre l'économie sociale et solidaire et la Politique de la Ville

- 180 collectivités adhérentes aujourd'hui, Régions, Départements, intercommunalités et communes. 150 collectivités ont un QPV sur leur territoire
- la question de la Politique de la Ville particulièrement abordée au sein du RTES depuis 2014 et 2015 (loi sur l'ESS et loi sur la Politique de la Ville, articulation nationale entre les 2, et affirmation du pilier du développement économique des contrats de ville). Alors que, historiquement, lien fort entre politique de la ville dans années 80 et ESS, liens distendus par la suite (par exemple, au sein des collectivités, des élus et des services dans la très grande majorité des cas distincts).

► Volonté du RTES d'approfondir les liens entre les politiques publiques de l'économie sociale et solidaire et de la Ville, avec le soutien du CGET puis de l'ANCT, au travers :

- Organisation de séminaires de travail
- Publication de plusieurs guides
- Elaboration de propositions à destination des collectivités, des acteurs et de leurs partenaires

Extrait bilan actions 2017/2019

2 publications principales :



1000 exemplaires



1200 exemplaires

7 lettres électroniques ouvertes par plus de

1500 personnes chacune

46 fiches pratiques DÉNICHÉ POUR VOUS



540 participants à l'une des rencontres

Des outils pratiques, 2 points de ReperESS, un guide pratique

De 2020 à 2022, travail autour de trois axes avec le soutien de l'ANCT :

- La formation / sensibilisation croisée à l'ESS (en particulier à sa dimension économique) et à la politique de la ville (constat faible culture économique agents politique de la ville et nécessaire acculturation croisée)
- L'économie informelle comme point d'appui pour des innovations économiques et sociales, auxquelles l'ESS peut apporter un cadre structurant (chantier de travail Economie informelle et ESS réunit une vingtaine de collectivités territoriales. Objectif : partage d'expériences, outillage, mais aussi propositions, avec publication en fin d'année)
- Le repérage des besoins et des attentes des collectivités développant des politiques de soutien à l'ESS : autour notamment coop éco, SCIC et PTCE. Avec organisation d'un séminaire de restitution des travaux et de propositions en fin d'année

Une conviction : l'ESS apporte des réponses au développement économique des territoires en général, et notamment dans les territoires fragiles :

- Se traduit par exemple par l'intégration de l'ESS et des QPV dans les stratégies de développement économique de collectivités (par exemple dans le schéma de développement métropolitain de l'ESS de Rennes Métropole, un chapitre est dédié au développement de l'emploi et de l'économie locale dans les QPV, ou à Toulouse métropole).
- Une conviction partagée aujourd'hui au sein de réseaux de collectivités (France urbaine, Régions de France, Association des Maires de France...), au niveau national, et européen, avec le plan d'actions qui vient d'être lancé à l'échelle européenne par le commissaire européen Nicolas Schmit (avec en ce moment même une présentation du plan dans le cadre de la PFUE).
- De nombreuses raisons pour lesquelles l'ESS est une réponse particulièrement adaptée au développement des territoires les plus fragiles, et notamment des QPV :
 - Des raisons bien connues : parce que s'adresse aux personnes les plus fragiles, en leur apportant des services (médico-social..), ou en contribuant à créer des emplois et des activités : structures d'insertion par l'activité économique, régie de quartier, expérimentations TZCLD..
 - Mais aussi parce que l'ESS part des besoins du territoire, expérimentation, souplesse, réactivité, ... : permet expérimentation qu'on ne peut porter en tant que collectivité (crise sanitaire a montré réactivité et capacité d'adaptation ESS)
 - L'ESS favorise la citoyenneté, l'auto-organisation des habitants, et la capacité d'initiative locale. ex Régie de Quartier, associations..
 - Contribue à une image positive des territoires
 - Des principes éco et valeurs adaptés au développement des territoires fragiles: basés sur la participation (faire avec et pas pour), bénévolat, absence de lucrativité ou lucrativité limitée, gouvernance partagée, ... Et adaptés aux projets où le privé lucratif ne va pas ou y va mal du fait de son exigence de profitabilité pour les actionnaires (actu l'illustre avec les EPHAD), et aux activités de la transition (ressourceries, ateliers de réparation (vélo, garage solidaire), actions de compostage et de traitement des déchets organiques ou encombrants dans les QPV, des actions autour de l'alimentaire (légumerie/conserverie)... Certaines associatives, d'autres SIAE, et permettent en même temps le développement l'accompagnement et la professionnalisation d'habitants des QPV.

► ESS économie des transitions (intitulé des Kits réalisés par le RTES à destination des élus municipaux en 2020 et régionaux et départementaux l'an dernier)

PRÉCONISATIONS / PISTES D'AMÉLIORATION

- **Des démarches adaptées aux territoires :**

Chaque territoire est différent, besoin de souplesse, améliorer dispositif de concertation, faire le pari de la confiance au territoire, qui pourra définir son chemin, avec évaluation commune. Concernant l'échelon de la contractualisation, elle doit pouvoir être réalisée à différents échelons territoriaux : EPCI qui a la compétence mais le niveau communal est aussi très important.

- **Des démarches associant les partenaires et les citoyens :**

Pas simplement comme un supplément d'âme ou dans le cadre de dialogue de gestion ou de la réponse à projet. Vers une animation partenariale locale, autour de projets de développement de territoire, associant collectivités, Etat, aménageurs urbains, acteurs et citoyens

- en favorisant les entrées par le projet, dans une logique ascendante, et pas par dispositif, pas évident, mais des leviers existent : espaces de dialogue et de concertation, parfois espaces physiques : intérêt des lieux partagés, lieux ressources,... non stigmatisants
- en privilégiant l'inscription des relations dans le temps long, avec notamment les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs , et en soutenant y compris financièrement ce travail de contribution à l'animation locale (au-delà du financement par action)

► Intérêt sur ces sujets de l'approche québécoise de la revitalisation urbaine intégrée : « *Les démarches de revitalisation intégrée sont inclusives, territorialisées, globales, intersectorielles, participatives, pérennes et professionnelles. Elles se concrétisent dans des projets globaux de développement sur un territoire déterminé. L'objectif est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes à partir de la dynamique locale, en travaillant de manière concertée entre partenaires intersectoriels et multi-réseaux et en s'appuyant sur la participation des citoyens à toutes les étapes du processus*. Sans aucun doute grand intérêt à développer (ou relancer) les échanges franco-québécois sur ce sujet. Voir le [retour sur le webinaire](#) du RTEs à ce sujet

- **Une inscription systématique de l'ESS dans les contrats de ville, et la prise en compte des acteurs de l'ESS et des services de l'ESS :**

Dans la phase d'élaboration du projet de territoire, tous les secteurs en lien avec le développement de l'ESS pourraient être sollicités : services cohésion sociale/politique de la ville, services développement économique/ESS, services achats/commande publique. Le projet de territoire doit pouvoir, au moment de sa construction, intégrer les dynamiques existantes sur le territoire notamment celles issues de projets coopératifs économiques du type PTCE ou Fabriques à initiatives, et associer les acteurs de l'ESS dans les parties prenantes de ce projet.

- **Un fil rouge des contrats qui pourrait être la coopération :**

Favoriser la coopération entre acteurs (encourager les réponses collectives dans la formulation des AAP, financer les démarches de coopération comme les PTCE), la coopération entre acteurs et collectivités, la coopération au sein des acteurs publics (transversalité) et entre acteurs publics, de la commune à l'Etat : demande temps et confiance

- Les contrats de ville doivent être un cadre permettant la coopération multi-acteurs.
- Ce qui implique parfois de dézoomer des QPV (par ex pour travail sur une filière)
- Un outil adapté: les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, qui permettent d'associer au projet et au capital des acteurs de l'ESS, entreprises privées, collectivités et citoyens, autour de projets de territoire.

- **Renforcer l'acculturation croisée entre politique de la ville et ESS :**

interministériel, ANCT, au sein des collectivités locales... Et renforcer la culture économique au sein de la Politique de la Ville. Moyens : formations des agents de développement, temps d'échanges, autour projets communs...

- **Soutenir l'entrepreneuriat, notamment collectif, dans les QPV :**

- soutien aux projets collectifs, écosystème pour favoriser émergence et accompagnement : projets souvent plus compliqués à monter que la personne qui s'inscrit sur une plateforme de livraison de repas pour caricaturer, mais projets plus pérennes (ex des coopératives d'activité et d'emploi, des coopératives de coursiers, mais aussi des incubateurs, et des Fabriques à Initiatives, qui partent de besoins non satisfaits du territoire)
- Intérêt pour ces structures d'accompagnement de s'appuyer sur les pratiques informelles et savoir-faire des habitants.
- Intégration de l'enjeu de l'économie et des pratiques informelles à l'axe développement économique des contrats de ville ; intérêt des démarches de recherche-action pour le repérage, la qualification, la valorisation de l'utilité sociale des pratiques informelles, et intérêt d'un centre-ressources sur ce sujet

Il y avait une dernière question autour de l'éventuelle généralisation des dispositifs expérimentaux déployés ces dernières années par la mobilisation nationale pour les quartiers et le comité interministériel des villes. Nous avons peu de vision générale sur ces dispositifs, même s'il nous semble pertinents sur les territoires qui les expérimentent, notamment *Cité de l'emploi et quartiers productifs*. Plusieurs collectivités s'attachent à mobiliser l'ESS dans ce projets (au travers par ex l'implication de l'équipe ESS de la collectivité dans les équipes projet de la Cité de l'emploi et des Quartiers Productifs).

Quant au comité interministériel des villes, il ne contient à notre connaissance aucune mesure directement liée au développement de l'ESS (vu sous l'angle d'une méthode ou d'une approche particulièrement adaptée aux besoins locaux et selon une démarche horizontale et démocratique). Ce comité interministériel des villes pourrait être territorialisé et intégrer les collectivités permettant ainsi de leur part des engagements forts autour du développement de l'attractivité des territoires, cela permettrait de stimuler et rendre beaucoup lisible la plus value des acteurs de l'ESS, leur capacité à soutenir des dynamiques locales ou à s'y inscrire ainsi que les innovations qu'ils sont en capacité de porter.